

Comment procéder au changement de nom sur la carte grise ?

Description

Le changement de nom sur la [carte grise](#) d'un véhicule peut être motivé par plusieurs événements, à savoir : mariage, divorce, motif légitime, ou encore changement de dénomination sociale pour une société.

Cette formalité se distingue du [changement de titulaire sur la carte grise](#). Il ne faut donc pas confondre ces 2 démarches. En effet, elles impliquent des formalités, des pièces justificatives et un prix différents.

[Obtenir ma carte grise en ligne](#)

Dans quels cas faire un changement de nom sur la carte grise ?

Un changement de nom sur la carte grise peut découler de plusieurs situations à savoir :

- Un mariage ;
- Un divorce ;
- Un événement justifié par un motif légitime ;
- Un changement de raison sociale pour une société.

Le changement de nom pour mariage

Tout d'abord, un des cas fréquent entraînant le changement de nom de la carte grise **est le mariage du titulaire de celle-ci.**

Ainsi, le nom d'usage est modifié et il peut s'agir :

- Du nom de la personne avec la quel vous êtes marié ;
- Du double nom composé de votre nom et de celui de votre époux(se).

Par conséquent, si le nom utilisé n'est plus celui sur le carte grise un changement de nom doit être effectué.

Le changement de nom pour divorce

Ensuite, un divorce est également une situation pouvant conduire à un changement de nom sur la carte grise.

A l'instar, du mariage, le [divorce implique un changement de carte grise](#).

En cas de cotitularité de la carte grise et en cas de conservation du véhicule après la séparation, il est également possible de procéder à un changement afin qu'un seul nom de famille apparaisse.

Bon à savoir : avec l'accord de votre ex époux ou en cas d'intérêt légitime, vous pouvez aussi décider de conserver son nom en tant que nom d'usage sur la carte grise. Cependant, vous perdrez automatiquement le nom d'usage en cas de remariage. Il faudra alors modifier le document.

Le changement de nom pour motif légitime

Certaines situations de la vie quotidienne, implique également un changement de nom, tel qu'un changement de nom ou de prénom.

Par conséquent, suite à un tel changement tous les documents de l'intéressé doivent être mis à jour y compris la carte grise.

Le changement de raison sociale d'une société

Enfin, si la carte grise est au nom d'une société et que cette dernière vient à changer de raison sociale, dans ce cas le certificat d'immatriculation doit également être modifié.

Attention : cela ne concerne pas les fusions ou absorptions, qui elles, entraînent un changement de numéro SIREN. Ces situations correspondent à un changement de titulaire.

Quels sont les documents nécessaires pour changer de nom sur une carte grise ?

Pour effectuer le changement de nom sur la carte grise et ainsi demander une nouvelle carte grise, des documents justificatifs doivent être transmis.

Ainsi, les documents nécessaires pour réaliser une telle démarche sont les suivants :

- Le formulaire de [demande de certificat d'immatriculation](#) (à compléter en ligne) ;
- La carte grise originale du véhicule ;
- Un justificatif d'identité en cours de validité ;
- Un justificatif de domicile de moins de 6 mois ;
- La preuve du contrôle technique de moins de 6 mois (si le véhicule n'est pas dispensé).

Ensuite, selon les causes conduisant à une modification, des documents supplémentaires sont demandés.

Ainsi, voici un tableau avec les documents justificatifs requis en fonction de la nature du changement.

Situation du demandeur	Justificatif à fournir en supplément
Mariage	Extrait de l'acte de mariage ou livret de famille
Divorce	Copie du jugement de divorce, acte de séparation des biens ou convention de partage
Motif légitime	Copie de l'acte d'état civil
Changement de dénomination sociale	Exemplaire des statuts modifiés ou procès-verbal de modification de la dénomination sociale

Si l'intéressé fait appel à un prestataire (un professionnel de l'automobile agréé ou un prestataire habilité par le ministère de l'Intérieur) pour réaliser le changement du nom sur la carte grise et donc que la **demande est réalisée au nom et pour le compte d'une autre personne**, alors il faudra impérativement transmettre :

- Une copie numérique du [mandat](#) signé autorisant cette action
- La pièce d'identité du mandataire en cours de validité.

Bon à savoir : l'administration ne demande pas de copie du permis de conduire. Il faudra simplement cocher la case correspondant à une attestation sur l'honneur de détenir le permis de conduire adapté à la catégorie du véhicule.

Quelle est la procédure pour effectuer ce

changement de titulaire ?

Depuis 2017, pour effectuer un changement de nom sur la carte grise, **la procédure s'effectue en ligne** via France Connect, le site de l'ANTS ou auprès des prestataires en ligne spécialisés en la matière.

A noter : si vous ne pouvez pas effectuer la démarche en ligne des points numériques sont disponibles dans chaque préfecture et dans la plupart des sous-préfectures. De plus des médiateurs sont présents pour vous aider dans vos démarches.

Dans tous les cas **la procédure à suivre est la suivante :**

1. Rassembler les documents justificatifs ;
2. Effectuer la démarche sur le site dédié à cet effet : se connecter sur l'espace personnel et y indiquer un changement de situation personnelle ;
3. Compléter le formulaire et apporter les documents au format numérique ;
4. Payer la démarche en ligne ;
5. Effectuer le [suivi de votre carte grise](#) ;
6. Recevoir par courrier le nouveau certificat d'immatriculation avec le prix modifié.

A l'issue de la demande, vous **obtenez les 3 éléments suivants :**

- Un numéro de dossier ;
- L'accusé d'enregistrement de la demande ;
- Le certificat provisoire d'immatriculation (CPI) à imprimer.

Bon à savoir : le CPI correspond à la [carte grise provisoire](#) du véhicule. Ce document est valable 1 mois et vous permet de circuler librement et légalement sur le territoire français, dans l'attente de l'obtention de la carte grise définitive. En cas de contrôle routier, vous devez être en mesure de présenter ce document aux forces de l'ordre.

On peut donc résumer la procédure de changement de nom sur la carte grise en **3 grandes étapes :**

1. Réalisation de la demande en ligne ;
2. Obtention de le CPI, de l'accusé d'enregistrement et du numéro de dossier ;
3. Réception de la carte grise définitive.

Procédure de changement de nom sur la carte grise



1

Effectuer la demande sur l'ANTS ou via un prestataire habilité



2

Obtention du CPI, de l'accusé d'enregistrement et du numéro de dossier



3

Réception de la carte grise définitive

LegalPlace.

Zoom : Si vous souhaitez [changer de nom sur votre carte grise](#), vous pouvez recourir aux services de LegalPlace. Pour cela, vous devrez remplir notre court formulaire en ligne et joindre les documents nécessaires. Nos formalistes traitent votre dossier et réalisent votre demande à votre place.

Quel est le coût d'un changement de nom sur la carte grise ?

Le prix d'un certificat d'immatriculation en cas de changement de nom va également **dépendre du motif de la demande.**

En tout état de cause, la [carte grise ne coûte pas cher](#) si vous réalisez une demande de changement de nom en raison d'un mariage ; d'un divorce, ou d'un changement de dénomination sociale.

En effet, dans ces 3 situations, vous n'aurez pas à régler la totalité des taxes qui constituent le prix d'une carte grise. Vous devrez simplement vous acquitter de la taxe fixe de 11 € et de la redevance d'acheminement de 2,76 €.

Ainsi, au total, le certificat d'immatriculation modifié vous **coûtera donc 13,76 €**.

En revanche, si votre demande concerne un changement de nom pour motif légitime, vous devrez **payer l'intégralité du montant de la carte grise**.

A ce titre, le prix intégral d'une carte grise comprend 4 taxes et la redevance d'acheminement :

1. La taxe régionale ;
2. La taxe de formation professionnelle ;
3. La taxe sur les véhicules polluants ;
4. La taxe fixe.

Les taxes de la **carte grise**



LegalPlace.

A noter : sur le site de l'ANTS, le paiement se fait exclusivement par carte bancaire.

Sous combien de temps est délivrée la nouvelle carte grise ?

A l'issue de la demande de changement de nom sur la carte grise, vous **obtenez un certificat provisoire d'immatriculation**.

En pratique, c'est une carte grise provisoire comportant le nom changé et vous permettant de circuler en toute légalité **pendant 1 mois dans l'attente de la réception de la nouvelle carte grise.**

Sans pouvoir donner un délai exact mais en moyenne, il faut généralement **compter un délai allant de 48 heures à 7 jours ouvrés** à partir de la demande validée pour recevoir la nouvelle carte grise avec le changement de nom effectué.

Attention : ce délai est un délai moyen donc , il peut arriver que les délais soient rallongés en raison du flux des demandes reçues par l'ANTS, en cas de demande incomplète ou lorsque le dossier nécessite l'intervention du service instructeur.

Ensuite, vous recevrez le document directement à domicile, sous pli sécurisé. Ainsi, la carte grise est **délivrée en lettre suivie contre signature.**

Par conséquent, en cas d'absence, vous disposez de 15 jours pour la récupérer à la Poste et en cas de non-retrait, le certificat est renvoyé à l'ANTS et vous devrez solliciter un nouvel envoi.

A noter : une fois la nouvelle carte reçu vous devez conserver l'ancienne pendant 5 ans.

FAQ

Est-il obligatoire de changer de nom sur la carte grise ?

Oui ! La carte grise doit impérativement être à jour. Que ce soit le nom du propriétaire ou l'adresse par exemple, chaque changement doit être communiqué à l'administration et les modifications sur la carte grise doivent être faites en conséquence.

Quels sont les véhicules concernés par le changement de nom sur la carte grise ?

Le changement de nom sur la carte grise concerne tous les véhicules terrestres qui exigent un certificat d'immatriculation. Il peut s'agir de voitures, de camions ou de

motos par exemple.

Quelle est la différence entre un changement de titulaire et un changement de nom ?

Le changement de titulaire est la démarche à réaliser suite à l'achat d'un véhicule d'occasion. Cette formalité sert à enregistrer le nouveau propriétaire du véhicule dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV). Or, le changement de nom correspond à une mise à jour de la carte grise, en modifiant le nom inscrit.